

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Mmes ALET, BASTIDE, BERGOUGNOU, BOUYSSI, CALMELS, CAZOR, COUVIGNOU, DURAND, RISPOSI
MM. ARSAC, BONNEFOUS, CALVET, DIEUDE, FORESTIER, GAYRARD, MONTOYA, ROMIGUIERE, VENE, TEULIÈRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Françoise Risposi qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction

- Election du Maire

Mme la Présidente invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire,
Mr Clément TEULIERE et Mme Stéphanie CAZOR sont désigné comme assesseurs.

En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-7 et 2122-8 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue (article L.2122 du CGCT)

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgés est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu : Jacques MONTOYA 19 (dix-neuf) voix

Jacques MONTOYA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

- Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints

- Election des adjoints

En application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-4 et L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des

candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après avoir laissé un délai pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

M. le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste Robert DIEUDÉ, 19 (dix-neuf) voix

La liste Robert DIEUDÉ, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- Robert DIEUDÉ
- Nathalie CALMELS
- Christophe FORESTIER
- Marie DURAND

- **Election Délégué SIEDA**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA:

- M. Rodert DIEUDE, 10, quartier Saint Jacques 12 000 LE MONASTERE
Né le 26/11/1953 – mail : robert.dieude@wanadoo.fr – Retraité EDF

- **Election délégués SIVU RAM**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du SIVU RAM, Syndicat Intercommunal à vocation unique relais d'assistantes maternelles

Après un vote du Conseil Municipal sont élus 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléant auprès du SIVU RAM comme suit :

Titulaires :- Mme Marie DURAND – 13 rue Antoine Palous 12 000 LE MONASTERE

mariedurand12@orange.fr.

- Mme Isabelle BERGOUGNOUX – 8, av du Berger 12 000 LE MONASTERE
isabergougnoUX@gmail.com

Suppléants :- Mr Bertrand VENE – 2 rue du Bosquet 12 000 LE MONASTERE

bertrandvene@orange.fr

- Françoise RISPOSI – 34 av du Docteur Louis Bonnefous 12 000 RODEZ
francoise.risposi@sfr.fr

- **Election Délégué SMAEP**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un élu communal en charge de représenter Rodez Agglomération au sein du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

Après un vote du Conseil Municipal est élu communal auprès du SMAEP:

- M. Stéphan CALVET, 6 impasse de la Devèze 12 000 LE MONASTERE
Né le 11/10/1970 – mail : stephan.calvet@edf.fr – Responsable commercial EDF

- **Election Délégué du SMBV2A auprès de Rodez Agglomération**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un élu référent communal du SMBV2A(syndicat mixte bassin versant Aveyron amont) auprès de Rodez Agglomération.

Après un vote du Conseil Municipal est élu référent communal SMBV2A:

- M. Robert DIEUDÉ, 10 quartier Saint Jacques 12 000 LE MONASTERE
Né le 26/11/1953 – mail : robert.dieude@wanadoo.fr – retraité EDF

- **Indemnités de fonctions**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Considérant les articles L.2123-20, L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du CGCT fixant des taux maximum,
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Mmes Nathalie CALMELS, Marie DURAND et M. Robert DIEUDÉ et Christophe FORESTIER adjoints

Considérant que la commune compte 2358 habitants

Considérant que pour une commune de 2358 habitants le taux d'indemnité de fonction du maire est fixé de droit à 51.60% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant la volonté de M. Jacques MONTROYA, maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité.

Considérant que pour une commune de 2358 habitants le taux maximum de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Décide :

Art.1^{er} – Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé au taux suivants

- Maire : 47.30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : 14.52% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Art.2- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Art 3 – Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 653 du budget communal

Art 4 – Ces indemnités seront versées à compter du 26 mai 2020

- **Composition des commissions**

CONSEILLERS	COMMISSIONS						
	Relations GRAND RODEZ	Finances	Affaires Sociales	Affaires Scolaires	Urbanisme Aménagement s Travaux Energie	Communi cation	Associati ons
<i>ALET Sandrine</i>		x				x	
<i>ARSAC Pierre</i>	x	x		x			
<i>BASTIDE Claudine</i>						x	x
<i>BERGOUGNOUX Isabelle</i>			x				
<i>BONNEFOUS Jean Louis</i>	x				x		x
<i>BOUYSSI Victoria</i>	x		x	x			
<i>CALMELS Nathalie</i>							
<i>CALVET Stéphan</i>	x				x		
<i>CAZOR Stéphanie</i>	x				x		
<i>COUVIGNOU Caroline</i>		x	x	x			
<i>DIEUDE Robert</i>	x	x					x
<i>DURAND Marie</i>							
<i>FORESTIER Christophe</i>					x		
<i>GAYRARD Valentin</i>					x	x	x
<i>RISPOSI Françoise</i>			x	x			
<i>ROMIGUIERE Bernard</i>	x				x		x
<i>TEULIERES Clément</i>			x		x		
<i>VERNE Bertrand</i>				x	x	x	